

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 8 octobre 2020

Présidence de M. Jonas Kocher

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 74-2020 de la Municipalité du 24 août 2020,
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit complémentaire brut de CHF 422'938.94 TTC, dont il faut déduire les recettes d'investissement de CHF 91'978.90 TTC, soit un crédit complémentaire net de CHF 330'960.04 TTC pour les travaux d'agrandissement et de réfection du Centre technique communal (CTC). Ce crédit complémentaire vient s'ajouter au crédit de CHF 4'057'000.- TTC alloué par le Conseil communal dans le cadre du préavis N° 78-2015.

Ces dépenses complémentaires ont été financées par la trésorerie ordinaire et par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles ont été imputées aux comptes N° 3400.2039.5010 « CTC – Agrandissement et rénovation » pour un montant de CHF 377'630.09 TTC et N° 3400.3040.5060 « CTC – Mobilier » pour un montant de CHF 45'308.85 TTC. Les recettes d'investissement ont été imputées aux comptes N° 3400.2039.6190 « CTC – Agrandissement et rénovation – Participation de tiers » pour un montant de CHF 1'383.- et N° 3400.2039.6610 « CTC – Agrandissement et rénovation – Subvention fédérale et cantonale » pour un montant de CHF 90'595.90 TTC.

Ces dépenses complémentaires seront amorties en 30 ans (bâtiments) et en 10 ans (mobilier), selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes

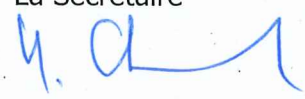
Ainsi délibéré en séance du 8 octobre 2020

Le Président


Jonas Kocher



La Secrétaire


Yvette Charlet